



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 56928

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'optimisation du contrat d'accueil et d'action individualisé (CAAI) concernant le développement de l'enfant à protéger. Au moment où la solidarité entre de plus en plus en ligne de compte dans le cadre de l'accompagnement des plus démunis, le dispositif de protection de l'enfance exige plus de cohérence mais aussi plus d'efficience eu égard aux moyens qu'il mobilise. Aussi, lui demande-t-il quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56928

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4611